

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

L'an deux mil treize, le treize novembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 07/11/2013

Présents (11) : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Françoise Guigard, Béatrice Vinet, Sylvia Pain, Christine Kubicek, Robert Portier, Alain Bouvet et Joël Deschamps.

Absents représentés (1) : Virginie Vincendeau à Françoise Guigard.

Absents non représentés (7) : Pascale Buronfosse Bjaï, Béatrice Gomit, Emmanuel Mandon, Paul Couzard, David Loutreuil, Yvan Bailly et Christine Guézou.

Secrétaire de séance : Christine Kubicek

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2013 : adopté

**2013 – 01/11 – Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée –
inscription des chemins ruraux d'Esnandes.**

Rapporteur : Fabrice BRISSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, articles 56 et 57,

Vu le décret n°86-197 du 6 janvier 1986 relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences aux Départements prévu par la loi du 22/07/1983 en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée,

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

Vu l'article L142-2 du Code de l'Urbanisme relatif à l'utilisation de la taxe d'aménagement pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion des sentiers figurant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

Considérant que le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a pour objectif de protéger les chemins ruraux dont la liste est la suivante :

Nom du chemin	N°	Extrémité de départ	Extrémité d'arrivée	Longueur en mètres	Revêtement	N° d'associat° avec la carte
Ch de la Prée de l'Eglise	1	VU 140	Croisement des 3 chemins	1472	calcaire et herbe	1
Ch 1 bis	1 bis	CR 1	Ancien canal antichar	221	calcaire et herbe	1 bis
Ch des Petits marais	2	VC 13	Croisement des 3 chemins	559	calcaire	2
Ch de la Prée d'Esnandes	3	Pkg de l'église	Croisement des 3 chemins	525	calcaire	3
Ch du Petit Bois	4	VU 1022	cul de sac	191	herbe	4
Ch des Terrieres 1	5	VC 10	cul de sac D 10	1507	herbe	5
Ch des Terrieres 2	6	D 10 cul de sac	RD 202 E1	476	herbe	6
Ch des Sartières	7	RD 202 E1	cul de sac	1020	herbe	7
Ch des Ploquins 1	8	RD 106	cul de sac D 10	635	herbe	8
Ch des Ploquins 2	9	cul de sac D 10	VC 7	445	herbe	9

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'inscription des chemins et aménagements subventionnés cités au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à :
 - ne pas vendre, sauf impérieuse nécessité et avec proposition d'un chemin de substitution de même nature si le dit chemin est support d'un itinéraire de randonnée,
 - empêcher l'interruption du chemin par des clôtures,
 - conserver leur caractère public et ouvert,
 - en accepter, le cas échéant, le balisage,
 - faire figurer ces chemins dans les documents d'urbanisme de la commune.

2013 – 02/11 – Projet de parc naturel régional du Marais Poitevin

Rapporteur : Yann JUIN

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L333-1 et suivants et R333-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721 et suivants,

Vu le rapport d'enquête publique – qui s'est déroulée du 27 mai au 28 juin 2013 - sur le projet de Charte de parc naturel régional,

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête en date du 19 Août 2013,

Vu le courrier du Président du Parc interrégional du Marais Poitevin, invitant les collectivités à délibérer sur le projet de charte,

Vu le projet de Charte de parc naturel régional du Marais poitevin, comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes prévues aux R333-3 du Code de l'Environnement (Statuts du Syndicat mixte, emblème, programme d'actions triennal),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de Charte du Parc naturel régional du Marais Poitevin,

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents relatifs à la Charte.

2013 – 03/11 – Souscription pour « Esnandes, aux origines d'une ancienne frontière »

Rapporteur : Françoise GUIGARD

L'Association Archéaunis, représentée par Monsieur Denis BRIAND, dans le cadre de travaux de recherche sur le terrain et de la publication des résultats, et la Maire d'Esnandes proposent de co-éditer 25 exemplaires de l'ouvrage « Esnandes, aux origines d'une ancienne frontière ». Ces ouvrages seront mis à la disposition de la mairie d'Esnandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Convention de souscription pour un montant de 500 €.

2013 – 04/11 – Création d'un périmètre instituant la déclaration préalable pour l'édification des clôtures.

Rapporteur : Béatrice VINET

Délibération reportée au Conseil Municipal du mardi 17 décembre 2013

2013 – 05/11 – Renouvellement des Permissions de voirie France Télécom-Orange – redevances et données cartographiques numériques implantations infrastructures de génie civil sur le territoire de la commune d'Esnandes

Rapporteur : Béatrice VINET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2541-12,

Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L47,

Vu le décret n02005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Considérant que les tarifs maxima fixés pour 2006 par le décret n° 2005-1676 étaient les suivants :

Pour le domaine public routier :

- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 40 € par kilomètre et par artère en aérien
- 20 € par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Pour le domaine public non routier :

- 1000 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien
- 650 € par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Considérant que ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année, en fonction de l'évolution de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01).

Considérant que les tarifs maxima applicables en 2013 découlent des calculs suivants:

Moyenne année 2012 = (Index TPOI de décembre 2011 + mars 2012 + juin 2012 + septembre 2012)/4

Moyenne année 2005 = (Index TPOI de décembre 2004 + mars 2005 + juin 2005 + septembre 2005)/4

Soit :

$(686,5 + 698,3 + 698,6 + 702,3)/4 = 696,425$

_____ = 1,33319 (coefficient d'actualisation)

$(513,3 + 518,6 + 522,8 + 534,8)/4 = 522,375$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer pour l'année 2013 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

Domaine public routier :

- 40 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 53,33 € par kilomètre et par artère en aérien
- 26,66 € par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Domaine public non routier :

- 1 333,19 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien
- 866,57 € par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

- de revaloriser au 1er janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005,

- d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323,

- de charger Monsieur le maire, ou son représentant, du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

2013 – 06/11 – Contribution de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi : nouvelles procédures de déclaration et de paiement.

Rapporteur : Jean-Pierre ROBLIN

Vu la loi 82-839 du 4 novembre 1982,

Dans le cadre de la rénovation de la gestion publique et de la dématérialisation des échanges et des procédures, un nouveau mode de déclaration et de paiement sera mis en place à court terme (début 2014), pour la gestion de la contribution de solidarité de 1%.

Cette procédure a pour objet la dématérialisation complète des opérations de déclaration et la mise en œuvre du prélèvement comme mode de règlement.

Cette nouvelle procédure concerne donc à la fois l'ordonnateur (en charge de la déclaration) et le comptable (qui autorise le prélèvement sur le compte bancaire), l'un et l'autre devant adhérer au service, gratuit et sécurisé, de télé-procédure.

Ces nouvelles dispositions ne remettent pas en cause l'émission du mandat par l'ordonnateur.

Ce service, mis en place par le Fonds de solidarité, permettra par ailleurs aux utilisateurs de recevoir des courriels, messages d'alerte et informations, et d'accéder aux opérations en instance et aux historiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention-type tripartite qui explicite le fonctionnement du service de télé-déclaration et de prélèvement de la contribution de solidarité.

2013 – 07/11 – DM 3 Budget Principal de la Commune

Rapporteur : Jean-Pierre ROBLIN

Investissement

Recettes

Articles (Chapitres)	Montant €
1311 (13) Etats et établissements nationaux	-5.705.19
2313 (040) Constructions	5.705.19
	0

Fonctionnement

Dépenses

Recettes

Articles (Chapitres)	Montant €	Articles (Chapitres)	Montant €
6042 (011)	-5.705.19	002 (002)	-880
6042 (042)	5.705.19		
60624 (011)	-1.052		
73925 (014)	1.052		
60631 (011)	-5.000		
60632 (011)	-10.000		
6067 (011)	-5.000		
616 (011)	-15.000		
6262 (011)	-880		
6554 (65)	17.500		
657362 (65)	10.500		
6574 (65)	7.000		
Balance	-880		-880

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent la DM3.

2013 – 08/11 – DM 1 Budget annexe Photovoltaïque

Fonctionnement

Dépenses

Recettes

Articles (Chapitres)	Montant €	Articles (Chapitres)	Montant €
6156 (011)	880	002 (002)	880
Balance	880		880

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent la DM1.

2013 – 09/11 – Travaux rue de l’Océan – demande de subventions

Rapporteur : Fabrice Brisson

Considérant la délibération 2012 – 06/11,

Considérant les Conventions de remboursement du SDEER qui a réalisé les travaux,

Sachant que les travaux sont désormais réceptionnés, Monsieur le Maire adresse au Conseil Général le dossier de demande de subvention et rappelle les deux types de travaux engagés :

- Reprise de l'éclairage ER 153062 auprès du Syndicat Départemental d'électrification et d'équipement rural (SDEER – Dossier 153163) pour un montant de 26.845,53 €HT dont 50% à la charge de la commune, soit 13.422,76 € remboursés en 5 annuités,
- Travaux de Génie Civil télécom auprès du Syndicat Départemental d'électrification et d'équipement rural (SDEER – Dossier 153063) pour un montant de 23.478,99 €HT à la charge de la commune remboursés en 5 annuités,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

2013 – 10/11 – Projet éducatif territorial – Autorisation de signature

Rapporteur : Michel ROUGIER

Vu la délibération n° 2013-16 du 27 mars 2013 fixant l'avis du conseil municipal de ne pas reporter la réforme des rythmes scolaires au mois de septembre 2014,

Vu l'avis favorable rendu par la commission départementale réunie le 24 juin 2013 et validant le Projet Educatif Territorial présenté par la municipalité,

La commission départementale propose une contractualisation par la signature d'une convention entre la commune et les services de l'état représentés par : Madame La préfète de la Charente Maritime, Madame la directrice de la caisse d'allocations familiales de Charente – Maritime et Monsieur le directeur académique des services de l'Education Nationale de Charente-Maritime.

La convention, telle que présentée, fixe pour une durée de 3 ans les modalités de la mise en oeuvre du Projet Educatif Territorial et notamment le fonctionnement du Comité de pilotage, l'évaluation et les mesures dérogatoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat du projet éducatif territorial.

2013 – 11/11 – Service public d’assainissement des eaux usées de la CDA de La Rochelle – Rapport annuel 2012

Rapporteur : Fabrice BRISSON

La CDA regroupe **18 communes** et plus de **153 000 habitants**. Elle possède la compétence assainissement des eaux usées.

Ses missions

- Collecter les effluents ;
- Les acheminer vers les stations d’épuration ;
- Les épurer avant rejet dans le milieu naturel ;
- Garantir une bonne qualité du Milieu récepteur et des boues destinées au compostage.

Les usagers

- **61 278** habitations desservies par le réseau d’eaux usées.
- **157** nouveaux branchements réalisés en 2012.
- **2 194** habitations vérifiées en 2011 par deux équipes spécialisées pour s’assurer du bon raccordement des eux usées au réseau d’assainissement.
- **Environ 680 installations** d’assainissement autonome.

La collecte des eaux usées :

Plus de 1 178 km de réseaux d’eaux usées transportent les effluents rejetés par tous les usagers raccordés. Les eaux pluviales sont recueillies de façon indépendante dans d’autres canalisations.

Réalisations en 2012

- **0.625 km** de réseaux d’eaux usées créés.
- **1 nouveau** poste de pompage mis en service (transfert des effluents de Dompierre sur Mer vers Ste Soulle).
- **155 postes** de pompage télé-surveillés participent à l’acheminement des eaux usées aux stations d’épuration (**dont 3 sur Esnandes**).

L’entretien

- **329 km** de réseaux curés de façon préventive et **486 km** de façon curative.
- **1 575 interventions** réalisées d’urgence sur le réseau public et les postes de pompage.

Le traitement des eaux usées : Dans 5 stations d’épuration et une lagune d’épuration.

- Plus de 9 936 000 m³ d’eaux usées traitées en 2012 sur l’ensemble des stations d’épuration soit plus de 300 litres d’effluents entrant chaque seconde en permanence. Esnandes reçoit en moyenne 356 m³ par jour.

Les sous-produits du traitement

- **Les déchets retenus par les grilles** sont incinérés.
- **Les sables** sont valorisés, après lavage, lors des travaux de pose de réseaux.
- **Les graisses** sont incinérées ou dégradées biologiquement selon les stations d’épurations.
- **Les boues** sont compostées.

Le compost est fabriqué par mélange des boues déshydratées, sous forme pâteuse, avec des déchets verts.

Une période de 6 à 8 mois est nécessaire à l'obtention d'un compost parfaitement hygiénisé et stable. Il est ensuite épandu sur les sols agricoles de l'Aunis dans le cadre d'un plan d'épandage.

Les indicateurs financiers : Tarifs de redevance assainissement :

- Part fixe pour une habitation individuelle : **57.86 € par an**.
- Part fixe pour un immeuble collectif : **40.43 € par an** par logement ou activité.
- Part proportionnelle : **1.136 € m³** d'eau consommée (sur le réseau d'eau potable ou ressource en eau privée).

Ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA. La redevance assainissement est perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau en contrepartie du service rendu pour la collecte et l'épuration des eaux usées.

L'ensemble des usagers de la CDA paient le même tarif et bénéficient du même service sur l'ensemble du territoire.

Les principales recettes de fonctionnement :

- Redevance assainissement : **13 626 380 €**.
- Participation pour raccordement à l'égout (dans le cas de constructions, réaménagements ou changements de destination bénéficiant de la desserte du réseau d'eaux usées) : **2 003 860 €**.

Les travaux et les investissements : **14 148 420 €**

- Travaux d'extensions et de réparations réalisés au niveau du système de collecte (les branchements, les collecteurs, les postes de pompage).
- Équipements et réparation des stations d'épuration.

En 2012 : Travaux de transfert des effluents de Dompierre sur Mer vers la station d'épuration de Sainte-Soulle. Les travaux sur la station de Marsilly pour permettre le transfert des eaux usées d'Esnandes, sont prévus en 2015.

2013 – 12/11 – Rapport d'activités 2012 – CDA La Rochelle

Rapporteur : Jean-Pierre ROBLIN

Le développement économique et l'emploi

La CDA a conforté les actions engagées en faveur des filières d'excellence et des projets innovants, porteurs d'un développement économique durable pour le territoire. Elle a également réaffirmé son soutien financier et son engagement auprès des structures qui oeuvrent en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

L'aménagement de l'espace communautaire

La CDA s'est dotée de nouveaux cadres d'organisation de la mobilité sur son territoire, afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, tout en maîtrisant ses finances et l'impact environnemental des déplacements. Elle a également poursuivi ses projets d'aménagement dans un contexte réglementaire en pleine évolution. Des nouvelles conventions avec l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes ont été signées dont celle de la requalification du bourg d'Esnandes. Parmi les permis accordés figure le projet de rénovation de bâtiments communaux à Esnandes. Quatre communes ont bénéficié des Fonds de concours pour les équipements communaux structurants dont Esnandes pour la restructuration du groupe scolaire et de l'espace de restauration.

L'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville

La CDA a réaffirmé son soutien à la production de logements sociaux en signant une nouvelle convention avec son Office Public de l'Habitat. Elle a également renforcé ses dispositifs de prise en charge et l'accompagnement social, afin de donner à chacun la possibilité de s'insérer professionnellement et de s'intégrer à la vie de la cité.

L'environnement et le cadre de vie

La CDA a engagé plusieurs plans et programmes d'actions destinés à préserver les personnes, les biens et l'environnement des risques naturels et des nuisances humaines. En parallèle, elle a poursuivi la modernisation de ses infrastructures de traitement des eaux et des déchets pour les rendre encore plus performantes et durables. Le programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été arrêté et labellisé par l'Etat le 19 décembre 2012. Il couvre 8 communes et 11 secteurs à risque soit d'Angoulins au sud jusqu'à la Pointe St Clément sur la commune d'Esnandes au Nord. Un cabinet d'études a été retenu pour travailler sur le projet de reconstruction de la station d'épuration de Marsilly qui recevra, à terme, les eaux usées en provenance de Marsilly et Esnandes.

Les équipements culturels et la culture pour tous

Les équipements culturels de la CDA ont poursuivi et renforcé leur politique de partenariat et d'ouverture, avec la volonté de rendre la culture accessible au plus grand nombre et d'attirer un public toujours plus large.

Le développement du territoire

La CDA a poursuivi les démarches engagées avec l'Agenda 21 et le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) pour définir et accompagner l'évolution du territoire. Parallèlement, elle a réaffirmé son soutien à des structures et des aménagements porteurs d'avenir en matière économique et sociale. Une réflexion globale a été menée sur la stratégie de développement durable de l'agglomération à partir de l'Agenda 21, du Plan Climat Energie Territorial et du Plan Local des Déchets.

La communication

Le service de communication est chargé de valoriser les initiatives et projets de la collectivité auprès du grand public et des acteurs du territoire. Il a aussi pour mission de relayer les rendez-vous organisés sur le territoire dont la CDA est partenaire. En 2012, il a conçu et mis en œuvre des campagnes de communication et organisé des événements, destinés notamment à accompagner les politiques de développement durable de l'agglomération.

Rapport financier 2012 :

Fonctionnement :

Recettes : 157,7 M€

Dépenses : 136,9 M€

Résultat : 20,8 M€

Investissement :

Recettes : 89,3 M€

Dépenses : 109,6 M€

Besoin de financement : 20,3 M€

Résultat reporté au budget fonctionnement 2013 : 0,5 M€

2013 – 13/11 – Informations au Conseil Municipal

Rapporteur : Yann JUIN

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22-4, L 2122-23, L2131-1 et L 2131-2,

Vu la délibération du 14 mars 2008 par laquelle Monsieur le Maire a délégué sa compétence et sa signature aux adjoints et conseillers municipaux délégués,

Vu les arrêtés du 18 décembre 2008 et du 21 avril 2010 par lesquels Monsieur le Maire a subdélégué sa compétence et sa signature aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations,

Monsieur le Maire informe :

- Signature, à compter du 1^{er} Octobre, des trois nouveaux baux : un bail civil avec Orange pour le local technique à l'arrière du bâtiment de La Poste, un bail commercial avec La Poste et un bail à usage d'habitation pour l'appartement du 1^{er} étage,
- Ester en Justice avec la « SELARL Gardach et Associés » pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui oppose la Commune et Le Crédit Lyonnais depuis Janvier 2012,
- Mise en place d'une régie municipale pour assurer la continuité de la gestion du Camping Municipal, hors saison.

Questions diverses :

Fabrice Brisson se félicite de la réunion du lundi 28 Octobre avec les propriétaires des maisons situées dans la future « rue des Jardins » ; les 2 projets présentés ont suscité des échanges constructifs. Les chiffrages sont en cours pour un choix collectif et raisonné. Le début de travaux est maintenu à fin 2013/début 2014.

Françoise Guigard assiste au AG de fin d'année des associations esnandaises et prépare le concert du 16 novembre organisé par la C'd'accord (20h30 - Salle Jean Audineau).

Joël Deschamps fait un point sur les travaux de restructuration des équipements publics – Phase 2 et prévoit une mise hors d'eau, avant la fin du mois de novembre, de la partie actuellement en construction.

Jean-Pierre Roblin prépare les entretiens annuels pour l'évaluation du personnel, mobilise les adjoints pour la préparation du BP 2014 et se félicite d'avoir pu renouveler le contrat de D. Hibon, agent d'entretien, qui forme un duo particulièrement efficace avec J. Coulon pour assurer l'entretien des bâtiments communaux (hors écoles).

Michel Rougier, lors de sa présentation de la délibération 2013 – 10/11, se réjouit de la mise en œuvre réussie des rythmes scolaires, dans le cadre de la réforme, depuis septembre 2013. La période de « test », jusqu'à fin décembre, sera réexaminée en Comité de pilotage pour d'éventuelles ajustements. Comme prévu initialement.

Monsieur le Maire, au moment du débat de la présentation de la délibération 2013 – 05/11, rappelle les échanges qu'il a engagés avec les services de la CDA de La Rochelle et l'opérateur privé ORANGE suite aux coupures de téléphones et d'internet depuis plus de 15 jours. Une action auprès de l'ARCEP a été entreprise. Monsieur le Maire remercie la famille Goubert pour le don à la commune d'un objet mémorial de la 2^{nde} Guerre mondiale à Esnandes.

Fin de la séance 22h15